

Questions orales

consulter sur l'orientation future de la défense au Canada, avant que son ministère ne mette le point final à son examen?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les Canadiens peuvent exprimer leur point de vue sur la sécurité de leur propre nation par l'intermédiaire du comité dont le député fait partie.

Cependant, si le député veut laisser entendre que la sécurité du Canada devrait être orientée selon des sondages Gallup, qu'il sache qu'à mon avis, une telle forme de consultation ne pourrait servir à aucun pays à garantir sa sécurité.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je veux enchaîner sur la réponse du ministre en lui demandant s'il serait prêt à aller jusqu'à s'engager à confier au comité permanent de la Chambre des communes le mandat d'entreprendre l'examen de la politique de défense et de permettre au Parlement, qui parle au nom de tous les Canadiens, de participer à son examen de cette politique? Irait-il jusqu'à confier un tel mandat au comité permanent?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député est à la Chambre des communes depuis assez longtemps pour savoir que si le comité souhaite entreprendre un tel examen, il le fera de sa propre initiative. Si telle était sa volonté, j'appuierais évidemment le comité sans réserve.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Des personnes âgées de ma circonscription, qui font maintenant leur déclaration d'impôt pour l'année 1989, me demandent pourquoi elles devraient rembourser l'impôt de récupération de leurs prestations vieillesse alors qu'aucune loi ne les y oblige.

Le ministre pourrait-il m'expliquer pourquoi des personnes âgées seraient assujetties à un impôt qui n'a pas force de loi au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que le projet de loi en question a été adopté à la Chambre des communes et qu'il est à l'étude au Sénat.

La mesure de récupération, dont parle le député, a un effet rétroactif au dernier exercice. Ceux qui préfèrent attendre pour la payer sont parfaitement libres de le

faire, mais une fois adoptée, cette mesure aura force de loi à compter de l'année dernière et ils devront rembourser leurs prestations le temps venu.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je m'étonne de la réponse du ministre. Je le mets au défi de nous dire maintenant au nom de quelle autorité il peut imposer une mesure fiscale que tout le Parlement n'a pas encore adoptée.

Puisque les personnes âgées ne sont pas tenues de verser cet impôt dans leur déclaration de cette année, le ministre les rassurera-t-il en leur disant qu'elles n'auront aucune pénalité ni intérêt à payer si cette mesure de récupération est adoptée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu tout à l'heure à cette partie de la question du député.

La pratique concernant cet aspect de la Loi de l'impôt sur le revenu remonte à de nombreuses années. Les impôts entrent en vigueur aux dates indiquées lorsqu'une motion des voies et des moyens engage le processus législatif nécessaire. Cette motion des voies et des moyens a été adoptée en avril dernier, et c'est sur cette base législative que nous pouvons exiger ce remboursement.

* * *

• (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne le sort de la famille refusnik, Leonid et Natalia Stonov.

Comme le sait le ministre, ils ont demandé pour la première fois à quitter l'Union soviétique en 1979. La dernière fois où on a refusé leur demande, c'était en 1988, on leur avait alors dit de ne pas refaire de demande pendant quatre ans.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il intervenir dans le cas présent?

J'ai rencontré Natalia Stonov hier à Toronto. Elle est au Canada avec un visa de visiteur. Nous avons téléphoné à Leonid à Moscou et je lui ai promis que le gouvernement essaierait d'intervenir pour qu'on remédie dès que possible à un cas spécial comme le leur afin qu'ils puissent commencer une nouvelle vie en Israël.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.